



AFFICHÉ
02 DEC. 2025
MAIRIE DE CARROS

Carros, le lundi 01 décembre 2025

431

ARRETE MUNICIPAL 83/25-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
LE VENDREDI 09 JANVIER 2026

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;
Considérant la demande du service événementiel M Franck GASNIER ;
Considérant que pour assurer le bon déroulement des vœux à la population salle ECOVIE, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation parking ECOVIE le vendredi 09 janvier 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking :
Le vendredi 09 janvier 2026 de 12 h jusqu'à la fin de la manifestation

ARTICLE 2 - La circulation se fera en sens unique sur l'avenue DICK
Le vendredi 09 janvier 2026 de 17h jusqu'à la fin de la manifestation

ARTICLE 3 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE4 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 5 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller départemental des Alpes Maritimes,
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD